
RETOUR D'EXPÉRIENCE DE MÉDECINS THERMAUX RÉCEMMENT INSTALLÉS (MOINS DE 5 ANS)

M. LAPADAT* - C. HÉRISSON**

Introduction

La formation spécialisée en médecine thermale est aujourd'hui possible à travers deux diplômes la capacité d'Hydrologie et de climatologie médicales et le DIU de Pratique médicale en station thermale.

Il nous est apparu intéressant d'essayer de mieux connaître la perception de l'exercice de la médecine thermale à travers une enquête menée auprès de médecins thermaux récemment installés, à savoir depuis moins de 5 ans.

Le but de ce travail est de savoir si l'exercice de la médecine thermale répond aux objectifs de ces praticiens et d'essayer de mettre en évidence les points positifs mais aussi les points négatifs ressentis à travers cette pratique médicale.

Méthodologie

Enquête réalisée sous la forme d'un questionnaire auprès de médecins thermaux identifiés comme installés depuis moins de 5 ans.

Ce questionnaire comporte essentiellement trois séries de questions sur :

- 1) les données descriptives concernant le médecin et son mode d'exercice,
- 2) la comparaison de l'exercice de la médecine thermale avec l'activité médicale précédente,
- 3) le vécu du médecin thermal récemment installé.

Résultats

15 praticiens répondant au profil recherché ont répondu de façon précise et détaillée à l'ensemble du questionnaire.

* Spécialiste en MPR - CRF le Clos Saint Victor - F-37300 Joué-les-Tours

** Responsable enseignement médecine thermale - Université de Montpellier

1) Leur profil

- Homme 40 % - femme 60 %
- Âge : 20 à 40 ans : 6 % - 40 à 50 ans : 20 % - 50 à 60 ans : 47 % - plus de 60 ans : 27 %
- Spécialité : 67 % sont diplômés de médecine générale, et les autres d'une autre spécialité : MPR, rhumatologie, gériatrie, soins palliatifs, pneumologie
- Formation suivie : 47 % n'ont suivi aucune formation spécifique sur la médecine thermale et 53 % d'entre eux sont diplômés : soit de la capacité d'Hydrologie et de climatologie médicales, soit du DIU de Pratique médicale en station thermale, avec une prédominance nette du DIU chez les praticiens installés récemment
- La majorité de ces médecins exerce à temps plein : 86 %, certains à temps partiel : 13 %
- 100 % de ces praticiens exercent en libéral
- 27 % avaient fait des remplacements en milieu thermal avant leur installation en station thermale.

2) Comparaison avec l'activité médicale antérieure

Comparant l'exercice en tant que médecin thermal avec leur activité médicale précédente, il ressort que :

- le nombre d'heures travaillées apparaît identique voire supérieur pour 57 % d'entre eux
- la durée de temps de loisirs ou de vacances est identique ou supérieure pour 80 % d'entre eux,
- le niveau de stress et de responsabilité est perçu comme identique ou moins important pour 94 % d'entre eux,
- la qualité relationnelle avec leurs patients est perçue comme identique ou plus importante pour 87 % d'entre eux.

3) Autour du vécu positif ou négatif en tant que médecin thermal

- Les plus importantes contraintes en tant que médecin thermal sont : le travail le week-end ou le caractère saisonnier de l'activité.
- Parmi les autres difficultés : le problème de trouver un remplaçant, le travail quotidien parfois 7 jours/7 durant la saison thermale, assez souvent l'éloignement des grands centres urbains.
- Les plus importants avantages en tant que médecin thermal sont : la qualité de vie, des périodes de loisirs plutôt prolongées, l'attitude positive des curistes vis-à-vis de la prise en charge de leur pathologie, une relation différente avec les patients, plus de temps pour faire de la prévention.
- 73 % d'entre eux sont satisfaits ou très satisfaits d'avoir choisi l'exercice de la médecine thermale.
- Les rapports avec les autres médecins thermaux sont considérés comme satisfaisants ou intéressants par 80 % d'entre eux.
- Les rapports avec l'administration et la direction des établissements thermaux sont jugés intéressants et satisfaisants pour 60 % des médecins, mais insuffisants pour près de 30 % d'entre eux
- La très grande majorité de ces praticiens récemment installés (93 %) ont connaissance de la Société française de médecine thermale ; 60 % expriment même le souhait d'en

devenir membre.

- 60 % des praticiens sont prêts à s'investir soit dans une démarche de recherche soit vers une contribution à l'enseignement en milieu thermal ; toutefois 40 % d'entre eux ne se considèrent pas concernés par ces activités.

Conclusion

Aucun des médecins thermaux interrogés, à savoir installés depuis moins de 5 ans, ne regrette son choix : 3 sur 4 sont même totalement satisfaits.

Parmi les contraintes mises en avant, on retiendra le travail saisonnier ou le week-end, la problématique des remplacements et l'éloignement géographique des stations.

En ce qui concerne les avantages, la qualité de vie, moins de stress, une relation différente avec les patients, et plus de temps pour la prévention.

Pour en savoir plus

“L'expérience de médecins thermaux récemment installés”, Mémoire en vue de l'obtention du DIU de Pratique médicale en station thermale, Marie Lapadat, Montpellier 2019